Règlement Intérieur.

Thème de la proposition :
Condition de pratique pour les joueurs Football Entreprise.

Origine : **Président de Club**

Exposé des motifs :

Il y a des équipes qui ont des joueurs de moins de 25 ans et d'autres de plus de 35 ans ce qui fausse le championnat entreprise.

La proposition est faite pour faire évoluer l'âge de pratique en Football Entreprise et ainsi encadrer cette compétition qui ressemble à tout sauf du loisir.

Date d'effet : **Saison 2019**

Avis de la CRSR: **Favorable.** La CRSR a également effectué un ajout sur l'article

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Chapitre X : Règlement Championnat Foot Ent. **Article n°1** La ligue Mahoraise de Football organise une épreuve intitulée CHAMPIONNAT de Mayotte de Football d'entreprise réservée aux clubs d'entreprises régulièrement affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations vis à vis de la FFF et de la ligue Football de Mayotte.	**Chapitre X** : Règlement Championnat Foot Ent. **Article n°1** La ligue Mahoraise de Football organise une épreuve intitulée CHAMPIONNAT de Mayotte de Football d'entreprise réservée aux clubs d'entreprises régulièrement affiliés à la FFF et à jour de leurs cotisations vis à vis de la FFF et de la ligue Football de Mayotte. Pour détenir une licence dans un club de Football Entreprise, le joueur doit-être âgé de 30 ans minimum ou justifier d'un contrat de travail dans l'entreprise dont il souhaite porter les couleurs. Le nombre de joueurs âgé de moins de 30 ans possédant un contrat de travail dans l'entreprise est cependant limité à 5 sur la feuille de match